



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Châteauroux, le 12 septembre 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'INDRE
10, rue Albert 1^{er} – B.P. 595
36019 CHATEAUROUX CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Indre,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de Monsieur Robert FORTÉ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Indre ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques fixant au 16 mars 2015, la date d'installation de Monsieur Robert FORTE dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Indre ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le service Collectivités locales et dépôts et services financiers :

Mme Nathalie Bigot, inspectrice des finances publiques, chef du service « Qualité des comptes locaux et Dépôts et services financiers » est autorisée à :

Qualité des comptes locaux :

- *Signer tout courrier en lien direct avec la mission (Comptes de gestion, observations, relations courantes avec les partenaires comme la préfecture, la CRC, les comptables SPL...)*
- *Valider les plans de contrôles CHD des comptables SPL*

Dépôts et services financiers (DSF) :

- *Signer tous documents contractuels en relation avec la clientèle DFT*
- *Signer les PV de destruction de moyens de paiements (CB, chèquiers...)*
- *Signer les virements internationaux*
- *Signer les lettres de clôture de comptes avec état d'accord*

Plus spécifiquement :

Mme Bonneau Maryline, Contrôleur principal des finances publiques affectée au service « Dépôts et service financiers » est autorisée à signer les virements internationaux émis par des titulaires de comptes DFT, en l'absence de sa chef de service et de l'encadrement supérieur du Pôle gestion publique.

Article 2 : cette décision annule la délégation du 28 janvier 2016 accordée à Mme Nathalie Bigot et celle du 23 février 2005 attribuée à Mme Bonneau.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,



Robert FORTÉ